BTS ÉTUDE ET RÉALISATION D'AGENCEMENT

Diplôme d'État Niveau 5 Taux de réussite : 87% Taux d'employabilité* : 80%

OBJECTIFS

Le titulaire du brevet de technicien supérieur E.R.A. exerce ses activités dans le domaine du second œuvre appliqué à l'étude et à la réalisation d'agencements à construire ou à rénover. Les réalisations sont des ouvrages sur mesures dans les domaines de :

- L'agencement commercial (commerces, hôtels, restaurants, brasseries ...) y compris les devantures,
- L'agencement de locaux professionnels (sièges sociaux d'entreprises, administrations, locaux pour professions libérales...),
- L'agencement d'habitat individuel et collectif (cuisines, salles de bains, pièces à vivre...),
- L'agencement spécifique (cabine de bateau, salle technique en milieu hospitalier, studio d'enregistrement...).

POURSUITE D'ÉTUDES

L'AFIP propose la formation suivante :

- Bachelor « Designer en Architecte d'Interieur » (bac +3).
- Mastère Performer Pro « Architecte d'Interieur Designer »

Autres

 Licence professionnelle, école d'architecture, école d'ingénieur.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le titulaire du BTS ERA s'insère dans des entreprises de types TPE, PME comme les cabinets d'architecture et cabinets de design, les entreprises d'agencement, les entreprises de menuiseries d'agencement. Il exerce également son activité au sein de services travaux intégrés aux grandes entreprises et aux administrations :

- · Chargé d'affaires,
- Responsable de bureau d'études techniques,
- · Conducteur de travaux,
- · Concepteur, dessinateur.

MODALITÉS

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Organisation de la formation en alternance :

- Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation : 1100 heures réparties sur 2 ans,
- Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage : 1350 heures réparties sur 2 ans
- Les périodes en entreprise se substituent au stage obligatoire

Moyens pédagogiques :

- · Séances de formation en salle,
- · Exposés théoriques,
- · études de cas concrets,
- · Ateliers,
- · Laboratoires informatiques.

Encadrement:

- Léquipe pédagogique est encadrée par un(e) responsable de filière,
- Les enseignements techniques sont dispensés par des professionnels en activité.

Suivi pédagogique et évaluation :

- Évaluation des acquis tout au long de la formation au travers de contrôles sur table, de mises en situation, de dossiers à réaliser,
- Un BTS blanc par année pour mieux préparer les étudiants.

Validation du parcours selon modalités d'examen.

VOIES D'ACCÈS

En Alternance :

- Salarié en contrat d'apprentissage.
- Salarié en contrat de professionnalisation, nous consulter

PROCÉDURE D'ADMISSION

Candidature sur Parcoursup ou en ligne sur notre site internet www.afip-formations.com via l'onglet « Candidater ».

Tests de sélection, entretien de motivation et étude du dossier par la commission d'admission.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Pour accéder à la formation, le participant doit être titulaire du BAC de preférence :

- Bac techno STI2D (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable),
- Bac techno STD2A (Sciences et technologies du design et des arts appliqués),
- Bac pro ERA (Étude et Réalisation d'Agencements),
- Bac pro TBEE (Technicien du bâtiment : études et économie),
- Bac pro TMA (Technicien menuisieragenceur).

Qualités du candidat attendues :

Cette formation est destinée à des personnes rigoureuses et méthodiques, possédant le sens des responsabilités et un sens de l'organisation.

Admission sur dossier et entretien de motivation.





Diplôme d'État Niveau 5 Taux de réussite: 87%

Taux d'employabilité* : 80%



PROGRAMME

VALIDATION



Validation du Brevet de Technicien Supérieur de l'Education Nationale (diplôme d'Etat) : BTS Étude et réalisation d'agencement (ERA)

Organisme certificateur: Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (RNCP 38383). Modalités d'obtention du Titre : Épreuves de BTS (organisée en fin de 2ème année selon calendrier académique)

BTS Étude et Réalisation d'Agencement BTS ERA	CANDIDATS		
	- Voie scolaire : établissement public ou privé sous contrat	- Voie scolaire : établissement privé	
	- Apprentis: CFA ou section d'apprentissage habilité	- Apprentis : CFA, ou section d'apprentissage non habilité	
		- Enseignement à distance	
Épreuves / Coef	Forme / Durée	Forme / Durée	
Culture générale et Expression / 3	Ponctuelle écrite / 4 h	Ponctuelle écrite / 4 h	
Langue vivante étrangère 1 / 3	CCF 2 situations	Ponctuelle orale / Compréhension 30 mn - Expression 15 mn	
Mathématiques et physique-chimie (4	ŋ:		
Mathématiques / 2	CCF 2 situations	Ponctuelle écrite / 2 h	
Physique-chimie / 2	CCF 2 situations	Ponctuelle écrite / 2 h	
Traduction technique du projet architectural / 4	CCF 2 situations	Ponctuelle pratique / 4h (1ère partie) et 8h (2ème partie)	
Conception d'agencement / 6	Ponctuelle pratique et orale / 50 mn	Ponctuelle pratique et orale / 50 mn	
Réalisation d'agencement (5) :			
Organisation et préparation de la réalisation / 3	Ponctuelle Ecrite / 4 h	Ponctuelle Ecrite / 4 h	
Suivi de la réalisation / 2	Ponctuelle orale / 30 mn	Ponctuelle orale / 30 mn	
Epreuves facultatives (1) :			
Langue vivante autre que LV1	Ponctuelle orale / 20 min de préparation + 20 min	Ponctuelle orale / 20 min de préparation + 20 min	

CCF : Contrôle en Cours de Formation

(1) : seuls les points supérieurs à la moyenne seront pris en compte et sont ajoutés au total des points obtenus aux épreuves obligatoires

ANNÉES 1 ET 2

Culture générale et expression **Anglais** Mathématiques Sciences Physique - Chimie Enseignements de spécialité

Traduction technique du projet architectural

- > Un état des lieux et une analyse du site et de son environnement
- > Une synthèse des éléments soumis
- > Un ensemble de propositions écrites et/ ou graphiques en réponse à une situation donnée.

Conception d'agencement

- > Définir des solutions techniques
- > Élaborer le modèle numérique du projet
- > Réaliser un dossier d'exécution des ouvrages (plans, pièces écrites, notices...).

Réalisation d'agencement, organisation et préparation de la réalisation et suivi de réalisation

Taux d'obtention du diplôme/Titre	Taux de présentation aux examens	Taux de poursuite d'études	Taux d'interruption en cours de formation	*Taux d'apprenants en emploi salarié 6 mois après leur sortie de formation	
87%	100%	31%	4,10%	80%	
Nombre de classes par année	Effectif maximum par classe	Possibilité de VAE	Possibilité de validation par bloc de compétence	En savoir +	
2	30	Nous consulter	Non		



